

Essais francophones  
Série CREDIF  
Volume 7 ■ 2022

**Jacques Cortès**

Professeur honoraire de Sciences du Langage et didactique des langues

Directeur du CREDIF (1977-1986)

À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

# *LE CREDIF (1950-1996)*

*Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*

**« Chronique d'une mort annoncée »**



## *L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF*

*L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996*

*Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996*

*L'Arrière N° 96-18, 4 Septembre 1996*

*Rome à ses débuts était si convaincue que les artistes et les poètes poursuivaient un jeu puéril qui ne s'accordait pas avec la gravitas, le sérieux et la dignité propres à un citoyen romain, qu'elle jeta simplement le voile sur tous les talents artistiques qui avaient pu fleurir dans la République antérieurement à l'influence grecque.*

Hannah Arendt, *La crise de la culture*. Folio Essais, 1972, p.277.

**GERFLINT**

Essais francophones  
Série CREDIF  
Volume 7 ■ 2022

**Jacques Cortès**

Professeur honoraire de Sciences du Langage et Didactique des Langues  
Directeur du CREDIF (1977-1986)  
À l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud

*Le CREDIF (1950–1996)*  
*Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*  
*« Chronique d'une mort annoncée\* »*

# *L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF*

*L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996*  
*Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996*  
*L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996*

\*Emprunt à Gabriel García Márquez.

**GERFLINT**

# Essais francophones

<https://gerflint.fr/essais>

## Collection scientifique du GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale  
En partenariat avec la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMH)

### Série CREDIF

<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>

### Série dirigée par Jacques Cortès

Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France  
Fondateur et Président du GERFLINT, France

### et Sophie Aubin

Professeur de langue-culture française et de didactique, Universitat de València, Espagne  
Pôle éditorial international du GERFLINT, France

La *Série CREDIF* de la Collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT a pour objectif de reconstituer l'Histoire du *Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français*, depuis sa fondation en 1950 jusqu'à sa fermeture en 1996, de montrer les enjeux et l'importance de la connaissance de cette institution au XXI<sup>e</sup> siècle. Elle accueille également des études et recherches en didactologie-didactique de la langue-culture française de tout pays se situant dans la continuité de la valeur des idées, travaux et actions du CREDIF.



### Volume 7 / 2022

*Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français. Chronique d'une mort annoncée. L'impossible Chemin de Damas du CREDIF. L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996. Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996. L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996, par Jacques Cortès.*

\*\*\*\*\*

© GERFLINT – éditeur et titulaire, France, 2022

Série sous droit d'auteur, modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur:

[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)

ISSN 2825-8754

Bibliothèque nationale de France



La *Série CREDIF* de la collection scientifique *Essais francophones* du GERFLINT, fondée en 2022, est éditée au format exclusivement électronique dans le cadre de la science ouverte, du libre accès à l'information scientifique et technique, dans le respect des normes éthiques les plus strictes. Sa commercialisation est interdite. Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur et de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la propriété intellectuelle. En tant qu'œuvre collective, l'archivage, le logement et la diffusion de ses volumes et chapitres dans des sites qui n'appartiennent pas au GERFLINT sont interdits, sauf autorisation écrite du Directeur de la collection et des publications.

## *Remerciements*

*Nelly Carpentier et Jacques Demorgon, Rédacteurs en chef de notre revue Synergies Monde Méditerranéen, et Sophie Aubin, Vice-Présidente du GERFLINT, Rédactrice en chef de notre revue Synergies Espagne et Responsable de notre Pôle Editorial International ont tous trois accepté d'être mes fidèles et précieux relecteurs **de ce septième volume** et conseillers pour construire un projet de conception délicate dans sa dimension historique et polémique. Qu'ils acceptent l'expression de mon amitié et de mon infinie reconnaissance.*

*« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a en moi d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. Si l'advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie ».*

Philippe De Gaulle, *Mémoires de Guerre*, Librairie Plon, Paris, La Pente, 1971, p. 3.

*« Tout à coup on s'aperçoit que tout peut bouger et que tout bouge effectivement : qu'hier n'est pas aujourd'hui, ni demain, que l'avenir n'est pas tout fait, qu'il est à faire. Il y avait un plein, il y a maintenant un vide, un vide énorme à combler, un monde à découvrir et à créer des événements à maîtriser, des projets à concevoir ».*

Fernand Comte, *Dieu et Darwin*, Débat sur les origines de l'homme, JC Lattès, 2008, p. 65.

*« La prééminence du français est une anomalie disgracieuse [honteuse]. Nous devons travailler à supprimer cette langue aristocratique et obsolète, sinon nous ne parviendrons pas au rêve de créer les États-Unis d'Europe. Si l'Europe doit devenir une fédération unie, il est encore plus important d'avoir une seule langue commune que d'avoir une seule monnaie commune. Dans la Communauté Européenne, il y a plus de 20 langues différentes parlées au niveau des États-Nations. Si elles servent toutes, les institutions européennes deviendront une Tour de Babel et nous serons écrasés en conséquence. Vingt langues, cela signifie trois cent quatre-vingt traductions et autant de traducteurs pour tous les discours et tous les documents. Une langue commune est aussi nécessaire pour le Droit que pour le commerce et c'est le Droit qui établit la structure pour le commerce. De plus, la langue d'un pays est plus reliée à une défense bornée de l'identité nationale que sa monnaie. Il faut faire quelque chose pour réduire le nombre de langues en Europe. Trois langues à apprendre, c'est habituellement le plus qu'on puisse demander à une personne, et il apparaît évident que ces trois langues sont l'anglais, l'espagnol et l'allemand. etc, etc... »*

Christie Davies, *Towards a Common language*, Varsity, n° 701, p.9, octobre 2009.

*« La résistance à la barbarie humaine est la résistance à la méchanceté triomphante, à l'indifférence, à la fatigue : » Plus nous sommes attaqués par le néant qui, tel un abîme, de toutes parts menace de nous engloutir, ou bien aussi par ce multiple quelque chose qui est la société des hommes et son activité, qui, sans forme, sans âme et sans amour, nous persécute et nous distrait, et plus la résistance doit être passionnée, véhémente et farouche de notre part... » (Hölderlin).*

Edgar Morin, *La Méthode 6, L'Éthique*, Seuil, 2004, p. 228.

*« Dès l'instant où des scientifiques, des politiciens, des philosophes, etc. répètent et habitent la même théorie, ils s'adorent entre eux, mais haïssent ceux qui en récitent une autre. La théorie prend une fonction de clan et non plus de pensée. Cet usage de la théorie me paraît tout à fait dangereux car il brise la rencontre. Cette attitude théorique trop cohérente va réagir par l'excommunication, la déportation, la rééducation : on va briser l'intrus, l'empêcher d'avoir une chaire, couler sa revue, comme cela se passe dans le monde scientifique, philosophique, politique, peut-être même dans le monde humain d'aujourd'hui ».*

Boris Cyrulnik, *Dialogue sur notre nature humaine, l'Unité dans la Diversité*, Marabout, Editions de l'Aube 2000 et 2018, p. 50-51.



## *Préambule*

Après un demi-siècle de brillante carrière mondiale universellement reconnue, le 4 septembre 1996, le CREDIF fut donc juridiquement interdit de continuer à chercher son *Chemin de Damas*, par l'arrêt n° 96-18 rédigé par Monsieur Sylvain Auroux, Directeur de l'École Normale Supérieure de Lyon.

Cette décision permit peut-être à l'École (simple hypothèse que m'inspire le rapport d'audit dont il sera question *infra*) de mettre un terme à ce qu'elle considérait comme *un fondamentalisme linguistique longtemps prestigieux*, (car d'inspiration gaullienne) qui cadrait mal avec le multilinguisme désormais prôné par le *Conseil de l'Europe* rassemblant sous sa bienveillante autorité, dès les années 70, un grand nombre de chercheurs parmi lesquels quelques membres influents du CREDIF honorablement investis dans les grands projets européens (*Un Niveau Seuil*, par exemple) mais restant très strictement fidèles – il faut le souligner – au positionnement international de la langue française, même s'il était déjà clair qu'ils sentaient le besoin de donner à la *diversité linguistique*<sup>1</sup> une place que l'on souhaitait de plus en plus nécessairement élargir mais surtout – par *Threshold Level (niveau Seuil)* interposé – réglementer mondialement<sup>2</sup>.

Il n'y eut donc nullement, au cours de cette décennie 70, rupture épistémologique avec la politique historique du CREDIF, mais

---

1 Déjà méthodologiquement au cœur de toute approche SGAV bien comprise depuis des lustres.

2 Un certain césarisme pédagogique se mit progressivement en place avec des partisans d'autant plus résolus que beaucoup étaient jeunes et frais et pensaient – sur la foi de quelques anciens et respectables guides inspirés – que pour être résolument en pôle-position philosophico-didactique, il fallait détruire les traditions obscurantistes, notamment celles complètement vermoulues du CREDIF.

À la même époque (le 11 mars 2001) rappelons que d'autres contemporains, très inspirés également, détruisirent, comportement comparable mais pour d'autres motifs, les sublimes statues des Bouddhas de Bamiyan en Afghanistan.

Il est certainement normal, à chaque époque, qu'il y ait des clivages multiples au sein d'une société quelconque. Cela donne, par exemple, la très drôle « Bataille d'Hernani », mais aussi, beaucoup plus drôles encore, « les Guerres picrocholines » opposant Gargantua, le fils de Grandgousier et mari de Gargamelle, à l'infâme Picrochole (alias Charles Quint) pour des motifs insignifiants, du moins dans l'ouvrage de Rabelais.

Dans notre merveilleux domaine de la pédagogie des langues, nous pouvons, nous aussi, parler d'une « Longue Marche », pastichant audacieusement, mais simplement pour le sourire, celle de 1934-35 en Chine. Nous ne savons pas, et ne saurons probablement jamais, pour ce qui nous concerne, qui, dans cet infini parcours, joue le rôle de Mao et qui celui de Tchang Kaï Chek. Cela dit, sans bataille idéologique, la France serait bien terne.

La ténébreuse Affaire de l'Audit du CREDIF est le dernier épisode d'une vraie « Guerre Picrocholine ». Mieux vaut le savoir et en rire, même jaune !

amplification normale pour une réorientation internationale n'impliquant aucune des pensées négatives que provoqueront 33 années plus tard, les propos désobligeants du Professeur Christie Davies (cf. dans l'ouverture, la 3<sup>e</sup> citation).

Tout ce que l'on peut formuler (pur et simple constat) c'est que les liens avec le *Conseil de l'Europe*, pour positifs qu'ils parurent alors à tout le monde, furent sans doute le *terminus a quo* d'un mouvement global induisant peu à peu, surtout dans l'esprit d'autorités supérieures françaises naturellement peu expertes en la matière, l'idée qu'il fallait s'ouvrir de plus en plus à la diversité, donc au multilinguisme, la défense du français leur apparaissant dès lors comme une idée (*de droite ?*) un peu suspecte.

Mais le vrai problème n'est certainement pas dans ces considérations techniques un peu oiseuses pour lesquelles la Haute Administration – qui s'en souciait certainement comme d'une guigne - fit semblant car c'était son rôle - de manifester un grand intérêt. Dans son ensemble la décision du Directeur de l'ENS, en 1996, fut naturellement la résultante objective (mais de surface) d'un large et ancien consensus entre des partenaires présentant la particularité commune évidente d'être tous agrégés et anciens normaliens de Saint-Cloud, donc d'avoir (unité de corps compréhensible) semblable ambition pour l'avenir de leur école, même après l'avoir quittée :

- le *Directeur Général de la Recherche et de la Technologie au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche* (Bernard Bigot),
- le *Directeur de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud-Fontenay d'abord, puis de Lyon* (Sylvain Auroux);
- le *Président de l'Audit* (Bernard Cerquiglini) ;
- quelques-uns des membres de l'Audit ;
- et même quelques chercheurs de pointe du CREDIF dont la fidélité au Centre n'est pas contestable.

L'objectif, le seul réel objectif, fut qu'il fallait en finir avec **la Pédagogie** (science de l'instituteur, de l'Inspecteur dit « primaire, et du Professeur d'École Normale d'instituteurs) qui avait fait la gloire de l'École

pendant une petite centaine d'années, et dont, à la faveur du transfert à Lyon, on voulait enfin se débarrasser totalement, le CREDIF étant malencontreusement toujours là, avec, en plus, sa gloire internationale décidément embarrassante sur un territoire se voulant voué, avec pour tremplin l'agrégation, à la grande, à la « vraie Recherche scientifique<sup>3</sup> » dont les palmarès personnels de Bernard Bigot, Sylvain Auroux et Bernard Cerquiglini étaient de parfaites illustrations.

Nous nous en tiendrons, dans ce volume, à l'étude des deux textes<sup>4</sup> ayant constitué le fond argumentaire de l'Audit de 1996 aussi bien dans ses choix historiques, administratifs, stratégiques, culturels... j'en passe, qui, dans « un autre monde » auraient certainement appelé un examen sérieux et sans complaisance. Il est plus que clair, en effet, qu'on a purement et simplement choisi comme objectif unique de construire le simulacre d'une enquête uniquement destinée à rassembler quelques preuves suffisantes pour débarrasser enfin l'ENS de Lyon (après l'attente fiévreuse à cet égard de l'ENS de Saint-Cloud, puis de l'ENS de Saint-Cloud –Fontenay) de ce boulet insupportablement glorieux - donc détestable - qu'était pour elles le CREDIF.

---

3 Cette « vraie recherche » digne d'une École Normale supérieure sera notamment défendue infra par Georges Vignaux.

4 Le deuxième texte sera précisément celui rédigé par Georges Vignaux (que nous présenterons de façon détaillée), assesseur de Bernard Bigot pour compléter (ce qui est paradoxal) le discours estimé peut-être trop mesuré de Bernard Cerquiglini.

≈ 1 ≈

*Un audit, ça sert officiellement à quoi ?*

On a donc dit et répété – sans susciter le moindre doute – que le CREDIF, en 1996, avait été analysé très officiellement par une instance désignée sous l'appellation **d'audit**. Cela nous amène à examiner très sérieusement ce qu'est exactement ce type d'opération, quel est son rôle, quelles sont les raisons qui la justifient, les situations d'audit qu'on peut rencontrer et les services qu'une analyse correctement inspirée peut officiellement rendre. J'ai donc consulté trois ouvrages :

**1990** : *L'Audit de la formation professionnelle* de Guy Le Boterf, Paul Dupuey et François Vialles, publié aux Éditions d'Organisation (190 p.) ;

**1993** : *L'Évaluation dans l'Administration (suite à un colloque qui s'est tenu à Amiens en avril 1992 au CURAPP - Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie)*, ouvrage publié par le collectif des spécialistes ayant participé au colloque, sous la direction du Professeur François Rangeon (191 p.) ;

**2008** : *L'Audit Social, Meilleures pratique, méthodes, outils* de Jacques Igalens et Jean-Marie Peretti, publié par EYROLLES Éditions d'organisation (61 p.).

Comme on le voit, ces trois ouvrages sont au cœur contemporain de l'époque, en amont et en aval, de l'audit de 1996.

Ce qui ressort de tous ces solides travaux, c'est l'idée forte que toute évaluation administrative – sauf cas patents de gaspillage des moyens et des capacités des agents concernés – ne doit pas aboutir à des jugements de punition ou de coercition d'inspiration tyrannique. Voici, par exemple, ce que disent à ce propos<sup>5</sup>, Guy Le Boterf et ses collègues dans l'ouvrage mentionné ci-dessus :

« Longtemps considérée comme une consommation sociale, la formation apparaît chaque jour davantage comme **une variable stratégique d'adaptation et de développement**. Les transformations profondes qui affectent notre société renvoient les responsables conséquents à une interrogation sur les pratiques

---

<sup>5</sup> Bien entendu de façon générale.

de formation. *Élus locaux et régionaux, dirigeants d'entreprises ou d'organisations professionnelles, ils constatent la très grande capacité de sclérose des systèmes éducatifs et essayent de lutter contre cette tendance. L'audit en est un des moyens* » (4<sup>e</sup> de couverture).

Dès la page 12, ces idées sont fortement reprises :

*« Parfois, les études sont réalisées de façon continue, et, en quelque sorte, intégrées aux systèmes eux-mêmes. Elles sont alors le plus souvent **conduites par ceux qui les font fonctionner** ».*

En ma qualité d'ancien directeur du CREDIF ayant pris la responsabilité personnelle de certains dossiers, cette intégration continue de l'évaluation des recherches, tant en cours de progression qu'à la fin de tous<sup>6</sup> les projets du CREDIF, était une pratique naturelle absolument générale au CREDIF. Mais lisons la suite du texte consulté :

*« L'audit, dans son sens extensif, devient dans ce cas, **une pratique d'optimisation**. Dans la plupart des cas toutefois, on réserve l'emploi du terme d'audit aux études, décidées par une autorité responsable du système, après un temps plus ou moins long au cours duquel ces autorités ou les utilisateurs n'ont pas exercé leur droit de regard ou ont été empêchée de le faire. Ce type de situation se rencontre aussi lorsque l'autorité, qu'elle soit hiérarchique (.) ou de tutelle (.) vient à changer et désire disposer d'un « état des lieux » et de propositions d'aménagements avant de **décider des orientations qu'elle fixera**. Dans tous ces cas les personnes qui réalisent l'audit n'appartiennent pas au système « audité » : ce sont des experts requis pour une mission ponctuelle et qui apportent le résultat de leur audit à l'instance qui l'a commandé ».*

Est-il nécessaire de développer plus abondamment ce type d'observations ? Je ne le pense pas. L'utilité de l'audit social et même scientifique est indiscutable. C'est une forme d'observation « qui tend à vérifier les principes, les politiques, les « process » et les résultats dans le domaine des relations de toute entreprise avec ses parties prenantes ».

---

<sup>6</sup> N'exagérons rien. En fait, tous les projets du CREDIF n'ont pas été examinés. Cela aurait demandé beaucoup plus de temps que celui qui a été consenti. En quelques jours seulement, 50 années de recherche ont été survolées.

Le CREDIF, c'est vrai s'était progressivement et solidement développé (nous l'avons découvert dans toute l'étendue de son formidable capital d'intervention dans les volumes qui précèdent). Qu'il y eût nécessité, en 1996, de faire le point, de réfléchir à des questions de coordination, de moyens, d'autonomie, de méthodes, de finalités, de principes, d'engagements, de positionnement au plan national et même planétaire, rien là que de très normal. D'évidence un audit était donc nécessaire, absolument nécessaire même. Mais **un audit vrai avec mission de l'optimiser, de le relancer, de le respecter**, donc nullement de fonctionner comme un tribunal uniquement chargé de prononcer, si aimablement que ce fût, sa condamnation à mort. Supprimer le CREDIF ne fut rien d'autre que la décision sans appel d'une Administration de toute évidence pressée d'en finir.

Soyons clair : Au sens strict de revitalisation, rémittence, rénovation, reviviscence du Centre, Il **n'y eut donc jamais d'audit du CREDIF**, même si l'on a donné ce nom à une réunion (cf. en première page la citation de Boris Cyrulnik) de fidèles collègues et amis. Toute convocation à une opération juridico-administrative importante suscite naturellement fierté et reconnaissance. Il suffit pour cela de la présenter avec l'habileté nécessaire et, généralement, les collègues invités acceptent volontiers de dire ce qu'on leur demande de dire. Le « tous- **d'accord** » est acquis d'avance et les décisions prises le sont généralement, en pleine entente avec les invités, toujours (simple politesse) au niveau espéré par les commanditaires. Il est instructif, 25 ans plus tard, de rappeler, même si cela ne sert plus à rien, qu'un audit n'est pas fait pour tuer mais pour optimiser. Cela dit, le sens du mot **audit** n'a pas toujours eu bonne réputation car il inquiète souvent, cf. Le Boterf et ali :

*« Le mot audit fait peur. Souvent, les commanditaires d'un audit de formation ont demandé (.) de ne pas utiliser le terme à l'extérieur des murs de leur bureau et de lui préférer « étude prospective », « analyse », « bilan », « enquête » etc., pour ne pas effrayer. L'« auditeur » est assimilé tantôt **au censeur, tantôt à l'équivalent d'un fonctionnaire du***

**contrôle fiscal, qui déclenche des « redressements », voire à un espion.** Ce cas est particulièrement fréquent dans les systèmes de formation qui ont vécu longtemps sans communication sérieuse avec leur tutelle, leurs utilisateurs ou leurs usagers, par carence de ces instances, ou parce qu'ils ont dressé entre eux et elles des systèmes de défense difficiles à percer. L'audit est alors perçu comme **une intrusion insupportable par les auteurs du système de formation qui déploient tous leurs efforts pour cacher la réalité, puis pour minimiser la portée des recommandations issues de l'audit ou démontrer qu'elles ne sont pas viables.** Dans les systèmes de formation plus ouverts et plus communicants, l'audit est, au contraire, vécu comme une opportunité, une recharge d'énergie, un facteur de revitalisation ».

Hélas, trois fois hélas, pour le CREDIF, ce ne fut pas le cas.

Inutile de lancer ici une exégèse scientifique de la situation entièrement construite par les instances autoritaires de 1996. Redisons-le : il n'y eut jamais de véritable audit du CREDIF mais une mise en scène programmée associant de multiples assentiments déguisés en critiques partagées.

Le destin du CREDIF était tracé depuis longtemps<sup>7</sup> et l'on attendait simplement, pour le confirmer, le transfert à Lyon. Dès que ce dernier eut lieu, la suppression fut programmée et tout rentra enfin dans l'ordre au prix de quelques protestations dont personne - de toute évidence - ne tint compte. La messe était dite ! Plus rien à voir et surtout plus rien à dire. La Loi, c'est-à-dire, plus exactement le « bon plaisir » d'autorités provisoires mais décidées, avait prononcé son verdict.

Le jeu démocratique (et non la démocratie) en France peut avoir cette tête-là. Les Personnels du CREDIF (environ 60 chercheurs, administratifs et techniciens) « bénéficièrent » le 4 septembre 1996 de l'Arrêté n° 96-18 dont je ne reproduirai ici que l'article 1 :

---

<sup>7</sup> Très exactement, depuis mon arrivée à Saint-Cloud en 1972. Je n'étais pas du sérail et ceux qui en étaient n'étaient pas du tout motivés pour prendre le relais de Paul Rivenc et de Michel Dabène. Il y avait d'évidence une raison en forme de prévision déjà pessimiste (occulte, dormante, inavouée) à cela.

Article 1 : La **structure administrative** existant au sein de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud **et intitulée CREDIF** est dissoute à compter de ce jour. **Subsiste** donc au sein de l'ENS une équipe d'accueil **intitulée CREDIF (EA 461)** qui était une partie de cette structure administrative<sup>8</sup> ».

*Le Directeur*  
*Sylvain AUROUX*

Ce n'est donc pas le CREDIF qui fut dissous mais, comme on vient de le lire, *une structure administrative intitulée CREDIF*. Cette façon de traiter un organisme historique d'une telle renommée, je le redis, est simplement insultante. C'est, à peine différent du style : « le machin appelé CREDIF ». Il suffisait à Sylvain Auroux de dire tout simplement : « le CREDIF » comme on dit « l'Alliance Française » ou « l'Académie Française » ou « la MAIF » ou « la DGLFLF » ou « L'AUF » ou « Le CNRS ». Toutes sont des *structures administratives*, mais, comme l'ENS de Lyon, elles ont un nom et il suffit de les appeler par leur nom pour être poli et respectueux. Quant au verbe « *subsiste* », je suis surpris qu'un linguiste aussi distingué que Sylvain Auroux n'en ait pas senti la charge méprisante. Mais peut-être était-ce volontaire... Même observation, du reste, pour « intitulée ». Il y a du mépris dans ce style mais, à la décharge du scripteur, il est possible que, peut-être inconsciemment dans l'enthousiasme de la réussite, il ne s'en soit même pas rendu compte.

---

<sup>8</sup> Je suis personnellement très choqué (donc je les signale en gras) par les désignations vulgaires et méprisantes du grand Centre que fut le CREDIF.

∞ 2 ∞

*Premier temps :*  
*l'Audit en préparation solitaire*

Mais avant de lancer l'Audit, il fallait préparer sérieusement le terrain, créer une atmosphère, donner un avant-goût des décisions à prendre et qui ne pouvaient être prises qu'à partir de faits déjà convaincants, éloquentes, concluants. L'Audit devait donc être le Réquisitoire (*ou Tableau final*) intervenant après une démonstration de force rendant impossible ultérieurement la moindre désapprobation, réduisant à rien toute résistance, toute protestation, toute amorce de rébellion. À cet égard, même si les sentiments qui m'animent, aujourd'hui comme hier, sont totalement opposés aux décisions prises, je ne puis que saluer la perspicacité stratégique «clauswitzienne» du promoteur en chef de cette opération organisée en guerre d'extermination contre le CREDIF. Deux mois avant l'Audit, en effet, Bernard Bigot, ancien Cloutier, *Directeur Général de la Recherche et de la Technologie au MENSER*<sup>9</sup> prit la décision de confier à Monsieur Georges Vignaux (*présenté infra*) une mission d'évaluation dont, une fois achevée, il transmet les conclusions à Monsieur Sylvain Auroux, *Directeur de l'École normale de Fontenay-Saint-Cloud*, le 17 juillet 1996, accompagnée de la lettre suivante :

*Monsieur le Directeur,*

*Vous trouverez ci-joint (sic), une note rédigée par M. VIGNAUX, qui avait été chargé d'évaluer les activités et programmes du Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français, actuellement implanté à l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud.*

*Je vous en souhaite bonne réception et serais (resic) attentif aux remarques que peut susciter, de votre part, ce document.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Bernard Bigot*

L'Audit fut donc précédé – *zèle administratif qui a son importance* - d'une première évaluation témoignant à l'évidence (quand on en aura lu le contenu) d'une volonté impérative d'en finir avec le CREDIF.

---

<sup>9</sup> Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## A. L'Évaluation de Georges Vignaux

Comme on le voit, il s'agit, sous le titre *Evaluation des Activités et Programmes du CREDIF*, d'une sorte d'Audit préparatoire effectué par une seule personne, Georges Vignaux (1940–2019) désormais GV, qui, en sa qualité de membre de *La Mission scientifique et Technique du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, était placé sous la direction directe de Bernard Bigot, ce dernier devenant donc, *ipso facto*, juge et partie (situation limite car GV était également membre officiel de la Commission d'audit). Étrange audit apparaissant de plus en plus comme l'instrument d'une politique impliquant déjà un verdict dûment prévu.

## B. Le personnage<sup>10</sup>

Au CREDIF, GV était fort sympathiquement connu puisqu'il avait notamment travaillé avec Maggy Pillods, en 1984, sur un dossier de politique éducative concernant l'enseignement aux enfants de migrants, et notamment sur l'analyse de l'échec scolaire (aspects linguistiques et sociaux). Hors du CREDIF, il fut également très lié à Louis Porcher sur un certain nombre de publications comme (simple exemple) en 1979, un important ouvrage collectif publié dans la *Collection Sciences de l'Éducation aux Éditions ESF* : « Questions-Réponses sur l'audio-visuel à l'École ».

Personnellement je connaissais bien ses parents que je retrouvais au cours des vacances d'été, dans les années 70, à Rosas (Catalogne) où ils avaient un studio face à la mer. GV les rejoignait parfois avec sa charmante fille et nous entretenions d'excellentes relations amicales.

Tout ceci pour dire simplement que, comme l'ensemble du CREDIF certainement, je n'ai éprouvé à son égard que des sentiments chaleureux, même si, d'évidence, je ne suis pas du tout d'accord avec ses analyses des dossiers du CREDIF.

---

<sup>10</sup> Georges Vignaux, auprès de Bernard Bigot était « Conseiller scientifique chargé du programme « sciences cognitives ». Philosophe, logicien et psychologue cognitiviste, il travaillait dans l'argumentation et la linguistique du discours qui ne sont pas sans rapports avec la D/DLCF mais de façon relativement distante en pédagogie. Il était et se voulait surtout spécialisé dans la recherche fondamentale de haut niveau.

Son rapport de 12 pages commence par un bref résumé de l'Histoire du CREDIF depuis sa création en 1959 et son intégration à l'ENS de Saint-Cloud en 1966. L'activité du Centre est décrite dans un court premier paragraphe de 8 lignes dans lesquelles cumulativement, il fait un inventaire rapide des activités du CREDIF sous l'angle politique et pratique. Pour lui, il est clair qu'elles ont « toutes à voir (*sic*) directement ou indirectement, avec la description, l'aménagement et l'apprentissage des langues » aussi bien en ce qui concerne « les études qui sont confiées au CREDIF, que les formations initiales et continues qu'il assure, les propositions pédagogiques qu'il formule et les projets de coopération dans lesquels il est engagé ». On sent déjà dans cette liste pourtant bien incomplète comme une amorce d'agacement qui, du reste, s'exprime très clairement dans la phrase suivante qu'il faut lire attentivement :

« Dès l'origine cependant, les missions d'un centre tel que le CREDIF ne sont pas toutes de recherche ou de formation doctorale, loin s'en faut ».

Il faut bien lire cette phrase, je le répète, car elle contient en germes tous les éléments destructeurs sur lesquels GV va composer son réquisitoire, mais susciter aussi, *a contrario*, toutes les réserves qu'un authentique spécialiste du CREDIF en D/DLCF (ce que GV n'est pas et ne veut pas être) peut opposer à des condamnations sévères portées contre un grand organisme que, de toute évidence, il juge à partir de données qui ne sont pas du tout celles sur lesquelles le Centre, en un demi-siècle d'efforts, a construit sa renommée mondiale. Le cependant de la première phrase citée ci-dessus, est un adverbe de restriction, donc d'opposition qui, d'emblée, condamne implicitement le CREDIF. Pourquoi ? Tout simplement parce que le CREDIF donne le nom de recherche à des pratiques qui, pour GV, ne sont pas de la vraie recherche puisque non concernées par des objectifs de formation doctorale. Et il ajoute, avec une sorte de dédain, une nouvelle restriction culpabilisante : **loin s'en faut**. Cela veut dire que le CREDIF se dénomme Centre de Recherche et d'Étude sans trop en avoir le droit, donc en se parant des plumes du paon, comme, dans la fable de La Fontaine que je ne résiste pas à la tentation de citer en entier (car elle est courte) :

*LE GEAI SE PARE DES PLUMES DU PAON*

*Un paon muait : un geai prit son plumage ;  
Puis après se l'accommoda (1) ;  
Puis parmi d'autres paons tout fier se panada (2),  
Croyant être un beau personnage.  
Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,  
Berné, sifflé, moqué, joué,(3)  
Et par messieurs les paons plumé d'étrange sorte ;  
Même vers ses pareils s'étant réfugié,  
Il fut par eux mis à la porte.  
Il est assez de geais à deux pieds comme lui,  
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,  
Et que l'on nomme plagiaires (4).  
Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui :  
Ce ne sont pas là mes affaires.*

Ce ne sont pas nos affaires non plus, mais arrêtons-nous un instant sur l'histoire du CREDIF que, de toute évidence, GV ne connaissait pas. Je découvre que personne n'a cru bon de la lui narrer, sans doute parce qu'ailleurs on ne la connaissait pas plus que lui.

**C. Le CREDO « sacrificiel » du CREDIF, une très ancienne tradition, mais très mal connue...**

Ce qu'il faut savoir, en effet, est assez surprenant mais réel : le CREDIF de l'époque Rivenc puis de l'époque Dabène (en gros, de 1959 à 1973) eut à cœur de ne pas confondre les carrières personnelles avec les grands projets du Centre pour lesquels tous les efforts devaient être déployés. J'ai même entendu, au cours d'un stage rue de Tournon, en septembre 1963, qu'il fallait laisser à la porte du Centre les ambitions individuelles

et ne penser qu'au CREDIF. On peut aujourd'hui en être étonné et même en sourire mais c'est un fait qu'il a régné longtemps, et sans doute jusqu'à sa disparition, une atmosphère hiératique quasi sacerdotale qu'il ne faut pas sous-estimer car elle fut et reste à mettre au compte d'une ferveur professionnelle qui avait une grande noblesse.

Les preuves, du reste, n'en manquent pas. Il suffit de constater les dates de soutenances des thèses de doctorat de Rivenc, Dabène, Coste, Besse, brillantissimes chercheurs... pour se rendre compte que c'est très tardivement qu'ils soutinrent leurs thèses de doctorat. J'ai même eu personnellement l'immense honneur, avec Louis Porcher, de faire partie du Jury HDR de Paul Rivenc dans les années 70. Par ailleurs, Henri Besse, qui a soutenu trop tard sa thèse n'est jamais devenu Professeur des Universités, ce qui, compte tenu de l'abondance et de la qualité internationale de ses travaux et de son apport considérable à notre discipline, est un constat désolant.

Dès mon arrivée au CREDIF en 1973, et en plein accord avec Louis Porcher, nous avons corrigé cette politique malthusienne, et fortement encouragé les chercheurs du CREDIF à poursuivre – sans négliger le Centre - leurs travaux de promotion personnelle. De nombreuses et brillantes thèses furent alors soutenues et le Centre put rapidement se prévaloir d'un encadrement scientifique pouvant rivaliser avec les meilleurs départements de linguistique ou de sociolinguistique de France. Je désapprouve donc comme complètement fausse la conclusion de l'introduction de GV qui n'hésite pas à remettre totalement en question la présence du CREDIF au sein d'une École Normale Supérieure. Qu'on en juge :

*« De là vient une certaine autonomie construite au fil du temps dans les activités et la stratégie globale du CREDIF, confinant (sic) aujourd'hui à ce qui prend la forme d'une coupure vis-à-vis des missions traditionnellement imparties à une École Normale Supérieure ».*

En termes clairs, dès les premières lignes de cette étrange évaluation de ses activités et programmes, le CREDIF est purement et simplement condamné à poursuivre son avenir ailleurs que dans une École Normale Supérieure où, selon GV, il n'aurait réellement rien de sérieux à apporter.

## **D. L'Évaluation des dossiers du CREDIF vue par Georges Vignaux**

Et bien évidemment aussi, je déclare pratiquement nuls et non avens scientifiquement la condamnation par GV de 5 des 7 dossiers qu'il a évalués négativement à partir d'une vision scientifique entièrement hors sujet dans la mesure où ce ne sont pas la science et les pratiques pédagogiques de notre discipline qui l'ont inspiré, mais celles – fort respectables au demeurant, mais non pertinentes au CREDIF – d'une certaine philosophie psychologico-cognitivo-argumentaire dans laquelle il excellait certainement mais qui n'était pas le cœur des travaux du CREDIF même si, à bien des égards – complexité aidant - le Centre en était parfaitement informé.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que GV, lui – sans le moindre désir de le condamner pour cela - n'avait qu'une connaissance et qu'un goût très diffus de la D/DLCF en tant que telle, je veux dire d'une science (n'ayons pas peur de ce mot) qui avait considérablement évolué au fil des décennies, mais sans jamais se couper de ses sources toujours dignes de respect, ce qui n'était pas vraiment la tasse de thé de l'évaluateur isolé qu'il était. Il faut être scientifiquement très clair : on peut mettre toute sa compétence en didactique et en pédagogie sans plus avoir à subir, aujourd'hui, la moindre condamnation scientifique, même de la part d'un grand chercheur théoricien. Il faut mettre un terme à ces préjugés dont l'univers scolaire et universitaire français n'a plus que faire. Le recul de la science pédagogique et de sa pratique est un fléau national contre lequel il faut lutter. Il est clair que GV pensait que la pédagogie ne méritait pas le titre de science. Son mode d'analyse – extrêmement digne de respect il va sans dire dans sa spécificité – était de type alternatif (selon la formule d'Edgar Morin), à savoir la science, la vraie d'un côté, contre celle qu'il estimait la fausse, donc la non-science, de l'autre, à savoir la pédagogie (avec son complément pourtant indispensable, la culture). Cette approche des faits n'est plus acceptable (si elle l'a jamais été) comme l'expliquent lumineusement Morin et Cyrulnik (dans l'ouvrage déjà cité dans notre exorde) :

**Edgar Morin** : « *Nous parlons parce que nous avons à l'intérieur de nous la culture, le langage, les connaissances de notre société* ». « *Il s'est développé ce que j'appellerai une intelligence aveugle aux contextes et qui devient incapable de concevoir les ensembles. Or nous sommes dans un monde où tout est en communication, en interaction...* » (ibid. p.15 et 16).

**Boris Cyrulnik** : « *La logique isolée n'est pas logique, puisque la partie ne pouvant être séparée du tout, il faut réintégrer les grandes performances des laboratoires dans le contexte, c'est-à-dire s'associer pour penser, faire des équipes de pensée et d'échanges.* » (ibid.p.17).

Donc avoir demandé à GV d'être le juge implacable de dossiers qui, certainement, étaient largement situés hors de son domaine de prédilection scientifique **très alternatif**, c'était – qu'on me pardonne ce mauvais trait d'esprit - inviter un sourd à expliquer ce qu'il ne pouvait ni ne voulait entendre. Ni besoin, ni goût en dehors – éventuellement - de l'excitation passagère de faire, à la demande, une petite excursion punitive officielle sur un terrain considéré comme digne d'être vilipendé pour avoir nargué depuis 50 ans la vraie science logicienne. Il y a des corvées – et c'en fut peut-être une pour GV - qui ne sont pas excessivement désagréables, même si, pour les assumer, on n'a pas grand-chose à mettre dans le moulin argumentaire. Sur ce point, du reste, Bernard Bigot, Sylvain Auroux et quelques autres encore, devraient peut-être se sentir un peu coupables aujourd'hui, dans leur septuagénaire retraite, d'avoir intenté un très injuste procès au CREDIF.

## **E. Venons-en à quelques observations sur les remarques négatives émises par Georges Vignaux sur des dossiers du CREDIF**

Il n'est évidemment pas question de reprendre en détail les 5 domaines examinés par GV. En voici les titres, avec, en regard de chacun d'eux, le jugement final de GV :

- 1) *Analyse du français contemporain :*  
***Avis très réservé***
- 2) *Aspect du français des années quatre-vingt :*  
***Avis réservé***
- 3) *Le français langue seconde :*  
***Avis très réservé***
- 4) *Le français langue d'enseignement en milieu multilingue :*  
***Avis très réservé***
- 5) *Situations de français langue seconde :*  
***Avis très fortement réservé***
- 6) *L'enseignement/apprentissage des langues vivantes en France et à l'étranger :*  
***Avis très réservé***
- 7) *Formation en immersion à l'étranger Et représentations sociales :*  
***Avis favorable***
- 8) *Apprentissage de la lecture et informatique Lecticiel :*  
***Avis extrêmement défavorable***
- 9) *Histoire et épistémologie de la didactique des langues et des conceptions de l'acquisition :*  
***Avis très favorable***

Je vais analyser les conclusions de 2 dossiers que je choisis en fonction de la tonalité du jugement exprimé par GV : **négative** (*avis très réservé*), et **très négative** (*avis extrêmement défavorable*). Je m'en tiendrai à seulement ces deux dossiers car la finalité de mon analyse est uniquement de *définir le mode d'évaluation de GV*.

Au préalable, toutefois, il me semble impossible de passer à une analyse de détail sans une observation globale de la liste des dossiers choisis dans un ensemble certainement beaucoup plus vaste. Dans les volumes précédents, j'ai montré en effet l'extrême richesse des travaux réalisés chaque année par le CREDIF du temps de sa splendeur, et il est

certain qu'en 1996, sous la direction de Daniel Coste, son activité n'avait pas subi d'étiage. De fait, même en oubliant tout le reste, la seule liste des titres ici retenus par GV dénote brillamment, et très objectivement, une incomparable diversité de travaux portant sur la langue française. Cette liste mérite, préalablement à toute critique, un hommage vibrant. Je corrige donc une lacune. Avoir exclu toute expression de respect devant une liste aussi impressionnante de travaux de recherche procède évidemment de la volonté stratégique des Commensaux (Bernard Bigot et Sylvain Auroux) d'aboutir à un nécessaire verdict de mort programmé depuis des lustres et qu'il fallait mordicus atteindre.

### **1<sup>er</sup> dossier. Analyse du français contemporain**

L'équipe du CREDIF qui a lancé et animé ce projet n'est pas explicitement mentionnée. Elle avait pour objectif, par une analyse des usages en matière de communication écrite et orale dans les entreprises, de permettre aux personnels intéressés de s'exprimer avec le plus de clarté possible dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles consistant notamment à recevoir et à transmettre des informations, des jugements, des objections, des nuances de façon claire, juste et compréhensible. Pour avoir eu l'occasion d'intervenir personnellement, hors CREDIF, dans un cadre administrativo-entrepreneurial franco-français, j'ai pu faire le constat que les échanges de ce type<sup>11</sup> posent souvent de sérieux problèmes relationnels pouvant aboutir à de véritables conflits par manque ou par excès de précision engendrant soit de l'incompréhension, soit de l'impatience (notamment si la langue employée est jugée non adéquate parce que trop « élaborée ou recherchée », par exemple).

Les responsables CREDIF de ce dossier ont procédé à une copieuse collecte de 200 « dépliants et brochures » réalisés dans différents lieux (Ministères et Services publics divers) pour un total de 150 000 mots. Avant cela, ils avaient fait une première étude rassemblant des ouvrages

---

<sup>11</sup> Depuis une vingtaine d'années, l'étude du comportement humain dans les organisations prend une importance considérable mobilisant la psychologie industrielle, la sociologie, l'économie, l'administration et même les sciences politiques et l'anthropologie. Le CREDIF, de toute évidence, abordait un domaine tout neuf dont GV ne semble pas avoir senti la modernité.

et articles ayant historiquement traité (depuis le début du siècle) des méthodes et théories portant sur « la rédaction à caractère administratif et réglementaire ». L'ensemble de ce corpus fut passé à la moulinette de multiples observations linguistiques et informatiques visant à en dégager *in vivo* et *in abstracto* toutes les informations susceptibles de permettre la réalisation d'un « guide de rédaction de documents administratifs destinés aux usagers ». GV exprime pourtant un jugement global très négatif et l'on se demande pourquoi.

***Il conteste d'abord le mode de collecte qui, selon lui, aurait confondu le rigoureux et le ramassage ;***

***Il note ensuite qu'on ne s'est pas interrogé sur les méthodes de constitution de corpus dans les domaines de l'anthropologie et de la sociologie... ;***

***Il pose alors une question compliquée sur « les capacités de production et d'oubli de l'administration française et évoque les travaux de l'INALF et des formations de type BTS » ;***

***Il observe que les publications issues de ce chantier (j'imagine qu'il parle du CREDIF) sont peu nombreuses et se demande alors si le dossier relève de la recherche ou de l'observation ponctuelle ;***

***Finalement il s'interroge sur la nature du dossier pour lequel il ne voit pas s'il s'agit d'une recherche pertinente ou d'une simple tentative pour aider les usagers à « mieux se débrouiller » dans leur entreprise.***

Et sans plus de manière il conclut : ***Avis très réservé.***

Avec toute la sympathie qu'on peut avoir pour GV, on en arrive à se demander s'il est sérieux ou s'il plaisante. En ce qui concerne les questions scientifiques qu'il s'est posées en matière de corpus, si j'avais eu le plaisir de m'entretenir avec lui à l'époque de son rapport, je l'aurais renvoyé à « *Une introduction à la recherche scientifique en Didactique des langues* », ouvrage collectif que j'ai moi-même dirigé dans la Collections *Essais* du CREDIF en 1987, et il y aurait trouvé toutes les preuves nécessaires en sociolinguistique, analyse de discours, lexicologie, grammaire, philosophie

et, bien entendu didactique (sous les plumes de Jean-Baptiste Marcellesi, Louis Guespin, Jean-Luc Descamps, Henri Besse, Louis Porcher et moi-même notamment) contenant toutes les réponses à ses inquiétudes. Un dossier du CREDIF est toujours à inscrire dans les travaux d'ensemble du Centre dont – c'est normal – il s'inspire constamment. On pourrait évidemment en dire autant de tous les dossiers parus historiquement, en 1976 par exemple, sous l'influence des travaux *du Conseil de l'Europe* auquel le CREDIF a considérablement contribué. Isoler un dossier est soit une erreur de débutant (ce qui est peu probable s'agissant d'un chercheur de la qualité de GV) soit l'indice indiscutable d'une volonté implicite de faire preuve de sévérité, au besoin même en mettant à mal la réalité.

### **Ma conclusion sur une telle condamnation**

Vouloir donner une image appauvrie de la Recherche scientifique et pratique du CREDIF ne pouvait donc être acceptable que si, en plus de quelques observations disparates sur un dossier particulier, on avait fait rigoureusement et respectueusement le tour de toutes les publications du Centre à la même époque. Dans le cas de ce dossier, le préposé à l'analyse n'a fait que rassembler quelques arguments complètement décontextualisés pour aboutir à une condamnation en 3 mots : Avis très réservé. C'est exactement le verdict que je prononcerais sur son analyse.

### **2<sup>e</sup> dossier. Apprentissage de la lecture et informatique : Le LECTICIEL**

Le Lecticiel est un grand dossier du CREDIF destiné à l'apprentissage de la lecture par l'informatique. Il a commencé très tôt, à l'initiative de 3 chercheurs de grande valeur : Denis Lehmann, Arnaud Pelfrène et Charles de Margerie. Il montre déjà que le CREDIF, contrairement aux observations de GV, n'est jamais resté les deux pieds dans le même sabot, qu'il a toujours eu à cœur de suivre l'évolution de son temps et donc de diversifier constamment ses méthodes d'action dans le domaine de l'enseignement/apprentissage, non seulement de la langue française mais aussi d'autres langues susceptibles d'apporter des idées neuves dans le domaine scientifique ouvert qui a été le sien depuis ses origines. Pour lui

le pluri n'a jamais été un problème car c'est un concept inhérent à toute recherche. Tout est pluri car tout est complexe comme l'indiquent depuis fort longtemps Edgar Morin et Boris Cyrulnik.

Ce souci de modernisme fait partie de l'Histoire du Centre depuis ses origines. Ce fut le cas par exemple, dès les années 60, avec l'utilisation généralisée des techniques audio-visuelles qui furent introduites après des stages d'information puis de spécialisation susceptible de donner aux enseignants formés par le CREDIF une solide formation de base. La communication offrit alors des pistes exploratoires multiples pour la mise en place de programmes d'urgence insistant sur la nécessité d'actions à long terme susceptibles d'aboutir au développement d'un véritable enseignement universitaire. Furent ainsi associées, de par le monde, des équipes pour des programmes de travail concertés, les installations audio-visuelles servant alors de laboratoires de recherches, et surtout, grâce à l'utilisation de machines parlantes complémentaires utilisées, d'élaboration de multiples possibilités d'amélioration.

Si je me permets de rappeler cette époque héroïque, ce n'est évidemment pas pour me délecter des délices de la tradition. Il ne s'agit nullement de sanctifier la machine audio-visuelle mais simplement de rappeler qu'à chaque époque de son histoire, le CREDIF a pris les risques nécessaires pour exploiter les moyens techniques les plus en pointe et en déterminer les qualités, lacunes et limites éventuelles. On sait bien, à cet égard, que l'avenir atténua l'enthousiasme du CREDIF, mais l'essentiel est de savoir que le souci d'adaptation au *temps in fieri* (en évolution) a toujours été la marque de tous ses travaux.

Lorsqu'on prend connaissance de la présentation par GV du lecticiel du CREDIF, on est d'emblée frappé par une évidente volonté de brièveté. En quelques lignes il énumère les intentions du dossier qui sont globalement justes et n'appellent donc aucun commentaire négatif. C'est bien de cela qu'il s'agit. L'étonnement commence dès l'entrée dans le paragraphe intitulé *Observations du rapporteur*. En fait, le mot *étonnement* est largement insuffisant. Mieux vaudrait chercher des synonymes du côté de *ahurissement, stupéfaction, effarement*. Qu'on en juge :

*L'abscons le dispute ici à la prétention.*

*On ne sait trop ce qu'il en est des résultats,*

*Les théories les plus larges (cognitives, sémiotiques) sont invoquées comme ayant favorisé le projet en même temps que les applications les plus massives sont convoquées pour légitimer celui-ci.*

*Qu'en est-il en vérité ?*

*On a là une base de textes, quelques patrons de fouille « hyper-classiques » et quelques outils à la portée du commerce informatique le plus immédiat.*

Et nettement plus difficile à lire car frisant l'injure :

*Et tout cela a bénéficié sur des années, de subventions de la part d'organisme dont on aurait attendu plus de clairvoyance.*

Et la sanction est d'une grande violence :

### **Avis extrêmement défavorable**

En ce qui concerne le Lecticiel du CREDIF, inutile de construire une réfutation savante, point par point, des allégations finales de GV. Il suffit de se rendre sur Internet pour faire le simple constat que le projet initié par le CREDIF poursuit aujourd'hui une trajectoire impavide. Il naquit d'évidence dans les travaux d'approche lancés par nos trois collègues dès la fin des années 70, mais il est clair que cette recherche était dans l'air et avait plus que jamais sa justification en intégrant dans le domaine de la lecture le développement fantastique de l'informatique qui, d'évidence a apporté et apporte toujours de nouvelles possibilités d'approches de plus en plus nécessaires et désormais incontournables. Plutôt que d'aller chercher la petite bête scientifique à une équipe de recherche, ce qu'il eût été raisonnable de considérer, c'était la nouveauté du projet de recherche entrepris, ses antécédents et, bien entendu, ses moyens exceptionnels et ses possibilités d'avenir qui, comme nous le savons concrètement aujourd'hui, donc quelques décennies plus tard, furent et restent considérables au point de rendre désormais totalement naturelle l'approche informatique. Denis Lehmann nous a quittés il y a déjà 20 ans. Je salue sa mémoire

et rappelle le solide article, parmi bien d'autres, qu'il avait publié en septembre 1994 (donc deux années avant la disparition du CREDIF) dans les *Cahiers de l'ASDIFLE* n° 6 : « La Place de la composante linguistique dans les progrès du français sur *Objectifs spécifiques* ». Pendant toute sa longue et belle carrière il a eu à cœur, ainsi, du reste, que Charles de Margerie et Arnaud Pelfrène, de donner du CREDIF une vision pleinement installée, disons-le, dans le *temps in esse* donc dans sa totalité, passé, présent et futur. Cela m'amène à noter simplement que les principes du Lecticiel ont donné et donnent toujours lieu à de multiples travaux dont on peut facilement trouver la richesse sur Internet. Bref, en fin de compte, disons, en toute fidèle amitié au souvenir de Georges Vignaux, que ses sévères prévisions sur le Lecticiel ont finalement fait long feu.

*Le Rapport d'audit sur le CREDIT*

Reprenons le scénario à son commencement, simplement pour revoir comment l'argumentaire a été construit, avec quelle logique, quel style, quelles intentions...

## **Les étapes**

*31 mai 1996 : rencontre de la Commission avec le Directeur de l'École et celui du CREDIF ;*

*1<sup>er</sup> juin : discussion de la Commission avec les responsables et animateurs du Centre qui remettent à cette dernière des documents et publications ;*

*17 juin : entretiens des membres de la Commission par petits groupes avec les différents responsables de secteurs du CREDIF ;*

**Date non précisée** : réunion des membres de la Commission à la Mission scientifique du Ministère (Bernard Bigot) pour un échange final de vues entre les membres.

Le Rapporteur (Bernard Cerquiglini, désormais BC) conclut fort sympathiquement son exorde en remerciant le CREDIF, et particulièrement son Directeur, *Daniel Coste*, pour son accueil et l'ensemble du CREDIF pour sa disponibilité et pour la qualité des échanges.

Soit ! N'insistons pas... tout cela est de fort bon aloi. Il ajoute aussi, avec le plus grand sérieux :

**« Le personnel du CREDIF a compris que l'audit était l'occasion d'une réflexion collective, l'incitation à dresser un bilan prospectif, une aide à l'épanouissement de ses activités au sein de l'école normale supérieure ».**

On croit rêver ! BC est très exactement – en disant ces amabilités - dans la norme fonctionnelle (que nous venons d'évoquer) d'un véritable audit à vocation prospective. Mais, homme « délicat », il dit le contraire de ce qui suivra et surtout, il prête au personnel du CREDIF des sentiments tellement positifs sur leur enthousiaste naïveté qu'on ne peut qu'en sourire. Il va même jusqu'à écrire l'avenir, en rose et en bleu, d'un Centre en fin de compte *complètement épanoui* au sein d'une ENS accueillante. On a donc encore le droit de sourire quand on connaît la suite...

Mais, à le lire, on en arrive presque à se demander si lui-même n'a finalement pas été trahi par l'échelon supérieur. Les trois lignes en gras citées supra qui terminent son exorde n'ont de vertu probable – on peut se risquer à le supposer - que pour endormir le « malade ». Le président, en effet, sait très bien quel rôle il doit jouer avec un CREDIF considéré comme déjà à l'agonie ou comme en instance prochaine de mort implicitement programmée. Il se veut pourtant positif, encourageant et même désireux d'atténuer l'ambiance.

Le docteur Guillotin lui aussi voulait épargner toute souffrance barbare aux condamnés. L'humanité doit donc prévaloir au niveau du langage. C'est un minimum. Naturellement chaleureux, le président semble donc dire à la population CREDIF l'écoutant (ou le lisant) avec ferveur : « *Courage mes amis ! Après ce sympathique audit vous allez enfin connaître un sublime épanouissement* ». Cela, du reste, n'est pas entièrement faux si l'on rappelle que la mort est la fin de toute souffrance.

## **Le développement du rapport et ses conclusions**

Mais revenons au rapport :

« *Nul besoin – écrit-il - de rappeler en détail l'histoire du CREDIF, qui est bien connue ; elle explique clairement la situation dans laquelle cet organisme se trouve aujourd'hui* ».

D'emblée Le président choisit le non-dit puisqu'il reconnaît que l'histoire du CREDIF « est bien connue ». D'où il suit logiquement qu'il est inutile d'en parler. Le silence serait donc, à sa manière, une forme de considération et de respect. Peut-être aurait-il pu dire que si cette histoire est bien connue, c'était d'évidence en raison de la célébrité du CREDIF qui lui inspirait de l'admiration. Mais non, sa conclusion est très différente. Cette histoire ancienne explique seulement la situation  *dans laquelle cet organisme se trouve aujourd'hui*<sup>12</sup>». L'admiration n'est donc pas du tout en cause. Il n'y a vraiment pas de quoi. Seule le préoccupe désormais son affectueuse commisération d'ami sincère se penchant sur

---

12 Situation donc accablante.

la dernière couche d'un vieux malade en souffrance, le CREDIF, qui pour lui, n'est plus, à l'évidence, qu'un vieillard désormais ergotant n'inspirant désormais que compassion et pitié. Notre sourire jaune s'accroît. Mais passons au sous-titre qui suit :

### **Le gaullisme et la carte perforée**

BC est sans conteste un homme d'esprit. En témoigne le titre de ce paragraphe. D'emblée, le lecteur ébahi se pose 3 questions :

- 1) Pourquoi « le gaullisme » ?
- 2) Pourquoi « la carte perforée » ?
- 3) Faut-il sourire encore ?

Le *gaullisme* est assez facile à comprendre. C'est probablement une forme finement ironique visant à rappeler (cf. notre longue citation introductive) le patriotisme du « Général » mais aussi du CREDIF pour la défense de la langue et de la culture françaises. Jusque-là, point trop de soucis puisque c'est la reconnaissance d'un sentiment qui avait sa grandeur même s'il était déjà quelque peu remis en question par les partisans – il y a 25 ans - d'une politique qui, désormais, se devait d'être moins linguistiquement nationaliste. Mais l'on sait aujourd'hui que les conflits linguistico-didactiques tournent de plus en plus à la discussion byzantine dans la mesure où il est évident que tout apprentissage d'une langue étrangère met en relation automatique au moins deux langues, et même parfois plus selon les caractéristiques personnelles de l'apprenant. Cela est notamment étayé par la *théorie de la Complexité* qui exclut toute forme de néophobie (ou misonéisme) dont les tenants anciennement convaincus de la diversité eurent tendance à accabler - comme c'est ici le cas de BC – le pseudo-déclinisme du CREDIF.

Revoyons Morin : « *La pensée complexe essaie de voir ce qui lie les choses les unes aux autres, et non seulement la présence des parties dans le tout, mais aussi la présence du tout dans les parties* ».

Cela s'applique d'évidence à l'apprentissage des langues. Quoi de plus lié et comparé, en situation d'apprentissage, que des langues

en communion étroite ou opposition cardinale sur tous les plans ? Pour enseigner le français à un Japonais, un Chinois, un Vietnamien ou un Turc mieux vaut connaître la façon dont, linguistiquement, culturellement, sentimentalement, psychologiquement, poétiquement, politiquement... leur langue maternelle leur fait voir le monde comparativement au français qu'ils souhaitent ardemment acquérir.

Comment enseigner la phonétique de la langue française, par exemple, si l'on ne connaît pas la façon très particulière dont un élève étranger la perçoit à travers la sienne ? Les huit années passées au Japon m'ont permis de découvrir les délices de la confrontation des langues. Le pluralisme – idée millénaire- est au cœur de notre métier, et, discuter avec des gens qui veulent vous expliquer qu'ils ont découvert, sur le tard, en lisant le CECRL, que l'apprentissage d'une langue étrangère est une nouvelle naissance, c'est ne reproduire rien d'autre qu'un très ancien lieu commun de notre discipline, important certainement, mais qui n'est tout de même pas tombé du ciel de Strasbourg dans les années 60-70 du siècle dernier. Cela soit dit sans sarcasme à l'égard de quiconque. Les polémiques – pour sévères qu'elles aient un temps existé dans ce domaine – doivent désormais, et c'est un progrès, être rangées dans le placard aux canulars.

En ce qui concerne la *carte perforée*, on peut avoir des doutes. Elle nous renvoie possiblement à des sources historiques datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, par exemple à Basile Bouchon qui en avait mis une sur ses orgues de barbarie (1725), ou bien à Charles Babbage, mathématicien, qui en mettait sur les métiers à tisser Jacquard. S'il y a un lien, c'est sans doute parce que BC veut indiquer plaisamment que le CREDIF de 1996 est un organisme qui, sous des airs modernes, sent déjà son vieux temps. Mais j'exagère sans doute.

Nous apprenons du reste ensuite, mais sans surprise (car c'est vrai), que le CREDIF des premiers âges (celui, donc, du temps de Georges Gougenheim) fit du quantitatif lexical. Le « Français Fondamental » dont le CREDIF a tout lieu, historiquement s'entend, d'être fier, permet à BC de faire une observation presque médicale (encore et encore) sur un symptôme le marquant comme définitivement contaminé par une tare

de naissance qui expliquerait tout : « *on voit (.) – écrit-il – que le centre est organiquement lié au « français fondamental »* et il ajoute, avec la certitude du psychanalyste qui sait parfaitement de quoi il parle : « *on perçoit également son enracinement dans la quantification* ». Vraiment Docteur ?

Seul le sourire, toujours lui, est ici possible devant cette conviction de connaître non seulement le passé lointain du CREDIF, mais surtout, séquelle inexorable, de l'étendre obstinément à la vie scientifique irrémédiable du Centre (donc jusqu'à sa mort déjà programmée). Considérons simplement que notre collègue tente de convaincre ses commensaux (Bernard Bigot et Sylvain Auroux qui s'en tamponnent certainement) que le CREDIF, sans interruption, a été et reste obstinément *enraciné dans le quantitatif*. Et il insiste *mordicus* dans ses affirmations montrant l'étendue considérable de la contamination mais aussi, malheureusement, de sa propre ignorance de l'évolution constante du CREDIF. La situation qui suit souligne ses inquiétantes généralisations dans le temps entraînant toutes les recherches du CREDIF sur un sentier unique : le quantitatif :

*« Ce rôle pionnier n'affecte pas seulement la recherche ; de cette dernière découlent des missions sociales, voire politiques. L'époque était au désir d'affirmer la présence française dans le monde ; l'esprit du temps à la décolonisation et à la coopération. La langue, symbole national, vecteur de culture, outil de développement était au carrefour de ces intentions. Il convenait que la recherche fécondât la pédagogie. L'arrêté chargeait le CREDIF d'élaborer des méthodes pédagogiques s'appuyant sur ces recherches et d'en contrôler la diffusion ».*

BC reste donc rigoureusement bloqué sur le fameux arrêté dont il tire les conséquences funestes. Il ne sait pas – ou ne veut pas savoir - qu'aucun des directeurs du CREDIF, depuis Rivenc jusqu'à Coste, en passant par Dabène, Porcher et moi-même n'a eu de cesse de faire évoluer le Centre de façon largement ouverte à la diversité de toute approche méthodologique possible : Structuro-globale et audio-visuelle certes, mais constante ouverture historique, philosophique, analytique, systémique, stylistique ,

descriptiviste, comparatiste, sociolinguistique, socioculturelle etc... et bien entendu sans minimiser les questions d'évaluation qui furent toujours au cœur des travaux du CREDIF.

Le quantitativisme dont parle BC fut lié à l'époque très brillante il est vrai de Georges Gougenheim (1900-1972). Mais le CREDIF n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot après 1972. Ni Daniel Coste, ni Louis Porcher, ni moi-même (de 1973 à 1986) - quoique admiratifs- ne sommes restés bloqués sur l'excellent ouvrage de Gougenheim : les *Mots français dans l'Histoire et dans la Vie*. L'apport de ce grand connaisseur des travaux de l'École de Prague respectueusement fidèle, par ailleurs à Ferdinand Brunot, son Maître<sup>13</sup> (1860-1938) fut éminemment important et mérite tout notre respect et notre reconnaissance pour la magnifique impulsion qu'il donna, avec Paul Rivenc et Petar Guberina notamment, à la méthodologie verbo-tonale et consécutivement au SGAV. Mais le CREDIF n'a pas cessé d'évoluer pendant toutes ces années et il serait bon, même en 2022, de ne pas l'oublier.

BC parle ensuite des stages, et là encore il se bloque sur *le Français Fondamental*, s'égarant de nouveau, après trois ou quatre lignes, donnant même l'impression de ne pas avoir bien réfléchi au problème concret de l'enseignement du français dans une classe du bout du monde. Et cela, même s'il eut l'énorme responsabilité – que nous lui reconnaissons respectueusement - de diriger des organismes certainement prestigieux mais plus politiques que réellement techniques. Le CREDIF a été davantage concerné par la pédagogie que par la haute politique (qu'il n'ignorait pourtant pas) qui n'était sa mission qu'indirectement. Il se bornait donc à informer les spécialistes ministériels sur les possibilités de projets réellement utiles aux relations universitaires entre tous les pays. Simple remarque de bon sens : ce n'est pas parce qu'on a sillonné le monde

---

13 Et notamment au formidable ouvrage que fut « *La Pensée et la langue ; Méthode, Principes et Plan d'une Théorie nouvelle du langage appliquée au français* » (1922). Il est bon de progresser mais dangereux de sauter toutes les étapes sous prétexte que, désormais, on dispose des théories (pas aussi nouvelles qu'on le pense) publiées dans les travaux du *Conseil de l'Europe*. Tout un travail historique remontant à Saussure, Bally, Benveniste etc. montre l'importance des itinéraires scientifiques qui ont conduit la recherche contemporaine à ce qu'elle est devenue. Le quantitativisme n'est qu'un aspect mineur très provisoire de la recherche du CREDIF et on ne peut en parler qu'en n'oubliant pas comment on y est parvenu et comment on l'a dépassé.

des grandes rencontres mondiales qu'on sait diriger une classe de FLE. Et l'inverse est également vrai. BC fut certainement un excellent diplomate, mais, en matière de FLE, si j'en juge par ses interventions de 1996, il avait décidément une sérieuse mise au point à faire.

S'il y eut des erreurs commises dans la gestion « officielle » (donc gouvernementale) de la politique linguistique internationale (personnellement je ne vois pas lesquelles) le coupable c'est qui ? Le CREDIF ou l'arrêté gouvernemental ? BC semble avoir soudain des velléités révolutionnaires. Se pose-t-il en défenseur de la diversité ? Du multilinguisme ? Ce qu'il faut qu'il comprenne, c'est que le CREDIF, jamais, au grand jamais, n'est resté figé sur le quantitativisme de sa naissance auprès de Gougenheim, son premier Directeur, jusqu'à sa fin sous la Direction de Daniel Coste qui, à cet égard, fait partie des éclaireurs de pointe.

Si, en 1996, le Président de l'audit a voulu empêcher les horloges de tourner, s'il s'est arrêté sur cette année-là pour nier ensuite toute évolution, qu'il sache aujourd'hui, puisque le mal est fait avec le résultat que l'on sait, que le CREDIF n'avait évidemment pas attendu les analyses des 8 membres de l'audit pour être non seulement le porte-parole de toutes les nouveautés en matière de D/DLC, mais surtout l'acteur essentiel - avec d'autres chercheurs comme Robert Galisson, Christian Puren, Francis Debyser et tous les chercheurs du CREDIF à qui j'ai dédié cet essai - d'un vaste et continu mouvement de modernisation de la discipline. Inutile de revenir sur tous les détails complètement erronés du rapport. Par exemple, celui-ci: « trente ans plus tard, un esprit CREDIF *souffle encore sur les cendres d'une « culture cloutière » qu'il ne s'agit pas de renier, mais pas non plus de fossiliser, tout simplement de la redéfinir à l'usage des jeunes générations ».*

S'il y a un fossile dans cette affaire, est-ce vraiment le CREDIF ?

### **Le Destin d'un Projet**

La suite, hélas, semble tirée à la même source. Le deuxième paragraphe commence par une évocation presque lugubre :

*« Le cours du temps a été particulièrement fatal au CREDIF : autour de lui, tout a changé ».*

Phrase incroyable ! Bien sûr que tout a changé, y compris le CREDIF lui-même, le vrai, pas sa pâle copie de vieillard cacochyme fabriquée par des « révolutionnaires » - aussi importants statutairement qu'ignorants théoriquement et pratiquement - désireux de se débarrasser de lui. Pauvre CREDIF ! Comme dirait Alain Juppé, il « *serait donc resté droit dans ses bottes* », uniquement capable de faire du quantitativisme franchouillard quand, tout autour de lui, un esprit général neuf auquel il ne comprenait rien, brillait déjà de tous ses feux.

Oui, tout avait changé pour tout le monde surtout pour l'École elle-même qui n'avait plus qu'un rêve en voie de réalisation complète : « *s'aligner sur le niveau de la rue d'Ulm* ». Le changement, pour elle, c'était maintenant et pas plus tard que maintenant. Il fallait donc balayer, tout balayer, au besoin en s'inventant des ennemis, des obstacles surtout, notamment le CREDIF, cet empêcheur de se délivrer de la Pédagogie, cet énorme et célèbre boulet à décrocher pour enfin vivre la noble société scientifique dont on rêvait et à laquelle on avait droit. On comprend une telle ambition qui fut non seulement celle de Bernard Cerquiglini, ancien élève de Saint-Cloud, mais aussi celle de tous les anciens ou futurs directeurs de l'École : Francis Dubus, Jacqueline Bonnamour, Michel Coquery, Bernard Bigot, Sylvain Auroux et même – n'ayons pas l'hypocrisie de le nier - des anciens cloutiers de Saint-Cloud exerçant au CREDIF, qui ne pouvaient – c'est évident - que souhaiter le plus haut niveau possible pour leur bien aimée Génitrice. Mais il est clair que pour atteindre le sommet visé, on crut naïvement (et je pèse mes mots) qu'il fallait donc sinon exclure mais replacer au niveau scientifique qui convient, je le répète, la Pédagogie (discipline non noble) et sa manifestation crédifienne trop ostensible à l'École. Tout cela est très clairement formulé dans le deuxième paragraphe de BC auquel je renvoie, et notamment au fameux décret du 26 août 1987 qui donnait « à Saint-Cloud (devenu Fontenay-Saint-Cloud) la même vocation que celle des autres *ENS*, à savoir *prioritairement* :

« *la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles (art.21)* ».

*Le projet d'école normale supérieure de lettres, langues et sciences humaines* » présenté (par Sylvain Auroux) « *parachève cette évolution, l'installation réunifiée en un site construit à cette fin la traduit dans les faits* ». Et BC rajoute un commentaire qui commence bien : *Le CREDIF a certes suivi cette évolution ; il est pourvu d'un emploi de Professeur, de maîtres de conférences, à côté des enseignants du secondaire et du primaire détachés ; il est doté d'équipes de recherche ; il passe des conventions, publie, tient des colloques. Il joue le jeu semble-t-il ...* mais qui finit très mal car la condamnation répulsive tombe alors comme le couperet d'une guillotine :

*« Mais il ne porte pas le maillot de l'ENS »*

Tel est son crime et il est permis de lever les bras au ciel en se demandant comment de tels arguments ont pu naître et prospérer ? BC, en effet, reconnaît les immenses qualités du Centre, son entregent, son dynamisme, sa dimension internationale... et tout ce qu'il trouve à dire c'est qu'il fait preuve d'une sorte d'indépendance, d'insoumission, de personnalité dépassant les normes habituelles. Mais où sommes-nous ? En Allemagne nazie ? En URSS du temps des procès de Moscou ? Dans la **cancel culture** qui n'était pourtant pas encore pleinement à la mode en France dans les années 90 ? Le CREDIF que j'ai dirigé pendant 12 longues années (tantôt en équipe avec Daniel Coste (1973-1974), tantôt avec Louis Porcher (1974-1977), tantôt avec Victor Ferenczi (1977-1986) était l'organisme le plus respectueux que l'École pouvait espérer. Si la Direction de l'ENS souhaitait le voir agir plus en subordination avec elle, il lui suffisait de le demander. Je n'ai pas le souvenir de la moindre rébellion à l'égard du grand Patron de l'École. Lorsque j'ai eu le sentiment *intuitu personae* que le binôme Directeur de l'ENS/Directeur du CREDIF avait du mal à fonctionner avec moi, j'ai immédiatement démissionné. Obéir ne me posait aucun problème mais être constamment l'objet d'humiliations m'a contraint à me retirer en 1986. BC estime pourtant, mais à tort, que la « spécificité du CREDIF a tourné à l'autarcie, voire à la dissidence ».

Son analyse négative en 3 temps ne tient pas :

**Question d'espace** : le fait d'avoir disposé de vastes locaux avec le transfert à Fontenay du potentiel principal, fut certainement un avantage, nullement un inconvénient pour le CREDIF. Qui peut se plaindre d'avoir un large espace vital ?

**Question d'opportunité** : Le fait d'avoir alors des relations nombreuses avec des pays étrangers ne peut être également qu'un avantage. Du reste, BC parle lui-même *de conviction et d'enthousiasme*. Rien d'alarmant en cela. Le besoin d'action internationale était comblé.

**Question de relations humaines**, parler de « *dépit amoureux* », *de bouderie, de désir secret de se voir aimé* (et non **aimer** comme c'est écrit), *d'infidélités maladroites* » tout cela témoigne d'une relation presque passionnelle dont je ne me souviens pas et qui n'a certainement pas bouleversé les deux partenaires (l'ENS et le CREDIF). Mais la démonstration de BC – si démonstration il y a – tourne à l'obsession en matière de recherche. Il pense, en effet, que « *placé dans une institution dont la mutation pouvait contrarier son projet, le CREDIF subissait également le tarissement ou du moins l'étiage de ses deux sources, à savoir :*

a) *La recherche quantitative : BC ne démord pas. Qu'on en juge : « Ayant l'habitude de privilégier le nombrable, l'accumulation quasi archivistique » le CREDIF est en délicatesse avec l'ouverture d'autres approches théoriques (étude des pratiques discursives, sociolinguistique etc.).*

Imagination pure. Le CREDIF a toujours travaillé sur les pratiques discursives qui sont déjà dans Saussure, Bally, Meillet, Benveniste, Brunot, Damourette et Pichon, Gougenheim, Bonnard, Martinet, Mounin, etc. Il suffit de lire mes volumes et chapitres précédents. Quant à la sociolinguistique, en admettant que BC n'ait pas eu connaissance de l'ensemble des travaux du CREDIF, on pourrait au moins se demander si les liens entretenus avec le *Conseil de l'Europe* lui ont échappé ou s'il oublie, entre autres, les collections (Essais et LAL), les travaux sur les

travailleurs français BNQ, sur les adultes et enfants de migrants, sur les ingénieurs etc...etc.

b) « *la politique linguistique n'a plus le Centre pour instrument principal.* » Donc le CREDIF désormais serait obligé de faire « *du marketing, répondre à des appels d'offre, donc être en concurrence avec d'autres institutions (en particulier, les nombreux organismes s'occupant de FLE)* ».

Ce sont là des inventions pures et simples. Les temps changeaient et c'était normal. D'autres relations s'instauraient et c'était normal. Mais les liens avec tous les services officiels français et étrangers étaient tels que le CREDIF, plus que jamais, était invité à intervenir tant en France qu'à l'étranger dans des missions singulières ou dans des colloques internationaux d'une grande importance réclamant sa présence.

Ce qui est surprenant, c'est que BC en arrive vraiment à dire n'importe quoi. Voici, par exemple, une de ses perles :

« *N'étant plus mandaté par le pouvoir (toujours l'obsession du premier âge dont il ne parvient pas à se libérer) mais devenu un partenaire, voire un prestataire offrant ses services, il doit avoir la politique de ses choix. De toute évidence, c'est à l'École elle-même qu'il revient de déterminer les domaines où personnel et moyens doivent s'investir et de proposer, sous le label du CREDIF, les prestations (cours, stages, manuels, etc.) conformes à ses orientations pédagogiques et scientifiques* ».

La suite est stupéfiante car, très paradoxalement, en grande partie positive pour le CREDIF qui devait simplement adhérer, selon BC, aux projets de l'École. Mais lesquels ? L'École avait-elle des projets dans le domaine de la D/DLC ? À ma connaissance, dans ce domaine, elle a toujours fait confiance au CREDIF pour la guider. On nous explique alors que « *la politique conduite par la France a fortement évolué depuis la fin des années 60* ».

De quoi parle-t-on exactement ? Devait-on se rallier à l'École comme « *donneuse* » d'ordre ou... à la France ? Si le CREDIF devait épouser les idées de l'École en matière de recherche, celle-ci devait, de son côté, interpréter les besoins de la France en matière de D/DLC. Mais, dans l'École, qui était mieux placé que le CREDIF pour définir, sous l'autorité

reconnue de l'École, les besoins de la France ? Il n'y avait aucun conflit à cet égard.

Dans les autres disciplines, du reste : Philosophie, Histoire, Géographie, par exemple, est-ce que c'est l'École qui détermine les champs de recherche ? Les Départements doivent-ils attendre les instructions de l'École (mais de qui à l'École ?) pour déterminer leurs programmes de recherche ? Comme on le voit, maigre substance. Bavardage pur !

Il semble que, pour le CREDIF, dirigé par un Professeur des universités et entouré par 8 Maîtres de conférences, deux assistants, treize ingénieurs CNRS de recherche et dix enseignants des premiers ou seconds degrés, existaient abondamment les moyens nécessaires pour lancer, à l'égal des Collègues des autres disciplines, et en plein accord avec le Directeur de l'École, tous les projets convenables à la réputation de l'ENS dans un domaine où elle avait la grande chance d'avoir de solides équipes formidablement bien informées et déjà formées. Le CREDIF était l'une d'elles.

Mais BC précise sa pensée de la façon suivante : « *À la défense altière (pourquoi cet adjectif ?) de l'idiome national ont succédé l'inscription fraternelle dans l'espace francophone, puis, plus récemment, la promotion du plurilinguisme, européen et mondial. Le Centre, chargé d'étudier la « diffusion du français » n'a cessé d'accompagner ce mouvement, en lançant des recherches sur le plurilinguisme (2<sup>e</sup> mention), le français langue de l'enseignement, voire l'apprentissage précoce des langues* ».

Et BC conclut très positivement ainsi : « Ceci constitue un atout pour l'École qui, pourvue d'équipes de recherche bien intégrées, pourrait (encore le conditionnel) devenir un lieu de réflexion et de proposition pour les décideurs de la politique linguistique » ?

Comme on le voit, les contradictions s'accroissent. On a donc appris – ce qu'on savait déjà – que la France avait beaucoup évolué depuis la fin des années 60 et que le CREDIF, nullement en retard, méritait même des compliments car il constituait « *un atout pour l'École qui, pourvue d'équipes de recherche bien intégrées* (comprendre que, pour l'instant,

elles ne l'étaient pas) *pourrait devenir* (noter le conditionnel) *un lieu de réflexion et de proposition pour les décideurs de la politique linguistique* ».

Suivent des considérations sur la recherche scientifique du CREDIF. On reproche en gros, à la recherche du Centre son foisonnement tout en reconnaissant sa vigueur, sa fécondité, sa diversité et même son sérieux. BC loue notamment la coopération scientifique internationale mise en œuvre par l'équipe *Plurilinguisme, Pluriculturalisme et Didactique des Langues*. D'autres travaux lui plaisent moins et il insiste surtout sur 3 défauts qui pourraient être corrigés :

- 1) *l'absence d'encadrement de certaines recherches non inscrites, selon lui, dans un projet d'ensemble ;*
- 2) *une très rare évaluation des résultats ;*
- 3) *une tendance encore répétée à privilégier le quantitatif.*

Il note aussi qu'il n'est pas rare – et ils s'en étonne – qu'un chercheur publie souvent jusqu'à 10 articles par an et, sans en donner la preuve, il déplore que ces publications se fassent dans des revues « non réglementaires ». Mais lesquelles ? De quoi parle-t-il ?

Il est également sceptique sur certains projets (notamment le *Lecticiel* (axe 4) qui tournerait en rond. Il pense donc qu'il faudrait regrouper certains qui lui paraissent avoir leur place dans l'ENS et qui pourraient même déboucher sur la formation d'une UMR.

Il passe ensuite à la formation et aux missions effectuées par le CREDIF pour lesquelles il pense que l'École a des atouts. Il s'étonne également du fait que les normaliens et les normaliennes ne bénéficient pas d'une formation par le CREDIF. Mais là, d'évidence, la faute incombe entièrement à l'École Normale.

Enfin, il en arrive à l'activité éditoriale du CREDIF qui lui paraît extrêmement abondante. Les critiques qu'il prononce sont, à mon avis, peu importantes car ce qui lui paraît inquiétant, c'est la densité exceptionnelle de l'édition au CREDIF même si l'on pourrait lui accorder qu'une solide coordination pouvait être envisagée. Mais dénoncer un surcroît d'activité serait d'évidence reprocher à un travailleur d'être trop actif.

Nonobstant toutes ces paroles parfois bienveillantes, il termine son rapport de façon globalement négative contradictoirement à tout ce qui précède. Pour lui, le CREDIF c'est :

*« Une autonomie sans objet ni profit pour personne ; Un dynamisme un peu désemparé ; Une effervescence intellectuelle disparate : Tels sont ses traits au moment où l'École Normale Supérieure va être repensée dans son ensemble ».*

Étrange discours rempli de contradictions. Ce qui frappe, en effet, une fois lu en détail le rapport officiel d'audit, c'est que tout compte fait il est très souvent positif. En dépit de la volonté de trouver souvent à redire, ce qui apparaît, et pas seulement en filigrane, c'est que – peut-être malgré lui - le président de la commission a été amené à évaluer un organisme qui lui a paru d'une activité exceptionnelle. Sur la base de son rapport, le CREDIF – sous réserve de quelques correctifs - méritait indiscutablement de garder sa place à l'ENS et même de recevoir des brassées de compliments pour son Action.

*Bilan général de l'AUDIT*

« Dans le fond, toute volonté d'avoir une théorie absolument cohérente se fait dans la perte de son contact avec le réel, dans son dessèchement et dans son durcissement. La rationalisation devient alors un mal effrayant, parce que l'esprit rationalisateur se croit rationnel et croit que les autres sont délirants. Cette folie typiquement occidentale de la rationalisation existe bien ».

Edgar Morin, *Dialogue sur notre nature humaine, l'Unité dans la diversité*, Marabout 2018, p.52.

Comme Georges Vignaux nous a quittés récemment (2019), je ne m'appesantirai pas sur son rapport. S'il a cru devoir le présenter sous cette forme brutale, il avait certainement, dictées en amont, de bonnes raisons de le faire. Ce sont ces raisons qui m'importent ici, mais très peu il est vrai, après un quart de siècle et l'irrévocable finalité de destruction qui a chassé notre Centre de l'École où il logeait trop confortablement, et même (si j'ai bien compris) au détriment de ses vrais occupants.

Il est certain que l'acharnement de l'École et de ses anciens élèves parvenus à de très hauts postes administratifs, trahit (même si personne ne l'a jamais reconnu) un certain degré de mépris, voire de haine. L'ambition, le carriérisme et la prétention tinrent indiscutablement leur rôle dans cette volonté opiniâtre de mettre un terme définitif à une liaison avec le CREDIF qui, pour la Noblesse aristocratiquement scientifique de l'École, ressemblait plus à du concubinage qu'à une union estimable. Et ce d'autant plus – ne l'oublions pas - qu'à entendre les voix les plus dignes d'écoute, le CREDIF représentait une tradition dépassée au regard d'un *Conseil de l'Europe* tout frais et dynamique donnant l'exemple de la plus large ouverture au plurilinguisme, grande, seule et dernière vertu à la mode qu'il fallait adopter pour espérer se placer sur une trajectoire scientifique nouvelle, génératrice d'ascension personnelle, donc de domination, de réputation, de promotion, de reconnaissance comparable, sur les sentiers nouveaux, à ce qu'avait été le commencement de l'Aventure avec ce que BC appelle le quantitativisme des origines du CREDIF. Il fallait s'engager ailleurs. La Gloire n'était pas que dans le pluri mais, au-delà du pluri, dans le multi. Pour cela, la meilleure façon de poursuivre la longue

marche dans la bonne direction, il fallait avoir le courage de détruire ou, à défaut, de laisser détruire en restant en observation haute.

Les causes de la disparition du CREDIF, de toute évidence, n'ont pas été définies par GV, non-Normalien d'origine (contrairement à BC). Il n'a été qu'un comparse utile<sup>14</sup> investi d'une mission purement technique fondée, en matière de preuve, sur sa notoriété personnelle. On s'est donc clairement servi de sa bonne réputation scientifique pour justifier la décision finale qui tombera sans retard après la mise en scène du scénario. Soyons clairs. Tirons même notre chapeau aux concepteurs de cette superproduction habile (presque du Lautner dans « le Professionnel »). Cela reconnu, la rupture avec le CREDIF fut prise (là est sans doute le génie) pour des motifs scientifiques d'une rare platitude. J'en ai assez parlé dans les volumes précédents pour ne plus y revenir encore.

Ce qui est lamentable, pour moi, c'est peut-être qu'on ait privé la France du CREDIF. Du temps de sa splendeur, il était classé, au niveau planétaire, parmi les plus authentiques et efficaces défenseurs du français. Et je sais personnellement, par longue expérience, que sa célébrité n'était pas du tout chimérique. Sans doute existe-t-il toujours des Centres, ici et là, qui poursuivent la tradition CREDIF mais d'une façon d'évidence éloignée du niveau d'influence, d'impact, d'hégémonie, de rayonnement et même de fascination qu'il atteignit historiquement, au point - soulignons-le - d'inspirer colère et jalousie à l'établissement même qui lui donnait asile depuis des décennies. Cet aspect de l'« Affaire » ne mérite même plus qu'on l'évoque car on risquerait d'y découvrir quelques secrets désagréables..

Pour réfléchir sur les réserves nombreuses que j'ai formulées dans ce volume traumatisant pour l'ancien Directeur du CREDIF que je fus successivement à Paul Rivenc, Michel Dabène, Daniel Coste et Louis Porcher... le choix de ce petit texte lumineux de Boris Cyrulnik (seul) n'est ni une conclusion, ni un garde-feu, ni un parapet, ni même une invitation à l'indulgence. Simplement l'explication objective des jugements (éventuellement subjectifs) que m'a inspirés le démantèlement invraisemblable du CREDIF par l'ENS de Lyon, le 4 septembre 1996.

---

<sup>14</sup> J'adoucis volontairement l'expression bien connue par respect pour sa mémoire.

*« L'écriture personnalise, mais nous permet de nous représenter en tant que personne : voilà comment je suis, voilà comment j'écris – c'est une socialisation intime. Quand j'écris, je m'adresse toujours au lecteur parfait, à l'ami invisible qui comprendra tout ce que j'écris. Parfois je me laisse aller à mettre la barre un peu trop haut ; ça n'est pas que je pense être plus performant que les autres, mais quand on suit son chemin, on finit par avoir des idées que n'ont pas eu le temps d'avoir les autres, on se coupe un peu des autres... (.) L'écriture est vraiment un facteur de défense et, quand ça marche, un facteur de socialisation ».*

Boris Cyrulnik et Boualem Sansal, *L'impossible paix en Méditerranée*, Éditions de l'Aube, 2017, p.21.

C'est ce que je souhaite à ce septième volume et à tous ceux qui le précèdent et qui le suivront.



## *Éléments bibliographiques*

Auroux, S. 1996. Directeur de l'ENS de Lyon en 1996 et auteur de la *circulaire de dissolution* du CREDIF, suite au Rapport d'Audit de Bernard Cerquiglioni.

Brunot, F. 1922. *La Pensée et la langue*. Méthode, Principes et Plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au Français. Paris : Masson et C<sup>ie</sup>.

Cerquiglioni, B. 1996. Président de l'Audit du CREDIF en 1996 et auteur du Rapport conclusif officiel d'Audit sur le CREDIF.

Comte, F. 2008. *Dieu et Darwin, Débat sur l'origine de l'Homme*. Paris : Éditions Jean-Claude Lattès.

Cortès, J. (dir.), Cortès Josyane, Marcellesi, J.B., Guespin, L. Descamps, J.L. Besse, H, Forestal, C. 1987, *Une Introduction à la Recherche scientifique en Didactique des Langues*. ENS de Saint-Cloud/ CREDIF et éditions Didier.

Cyrulnik, B. 2000 et 2018. *Dialogue sur notre nature humaine, l'Unité dans la Diversité*. Marabout, Éditions de l'Aube.

Cyrulnik, B., Boualem, S. 2017. *L'impossible Paix en Méditerranée*. Éditions de l'Aube.

Davies, C. 2009. *Toward a Common Language*. *Varsity*, n° 701, octobre 2009.

De Gaulle, Ch. 1971. *Mémoires de Guerre*. Paris : Librairie Pion.

Gougenheim, G., 1967. *Élaboration du Français Fondamental*, en collaboration avec René Michéa, Paul Rivenc et Aurélien Sauvageot. Paris : Didier. Georges Gougenheim, fondateur du CREDIF mais jamais consulté par les responsables de l'Audit de 1996.

Guberina, P. 1965. *La Méthode Verbo-Tonale*, publiée par l'Université de Mons (Belgique) et diffusée par la Librairie Didier.

Morin, E. 2004. *La Méthode 6. L'Éthique*. Paris : Seuil.

Le Boterf, G., Dupuey, P., Vialles, F. 1990. *L'Audit de la Formation professionnelle*. Éditions d'Organisation.

Lehmann, D., Pelfrène, A., de Margerie, Ch. *Apprentissage de la lecture et Informatique, le Lecticiel*, Dossier de recherche du CREDIF.

Rangeon, F. 1992. *L'Évaluation dans l'Administration*, ouvrage publié par le collectif de spécialistes ayant participé au Colloque du Centre universitaire de recherches administratives et politiques (CURAPP) de Picardie en avril 1992.

Igalens, J., Peretti, J-M. 2008. *L'Audit social, Meilleures pratiques, Méthodes, Outils*. Eyrolles.

Vignaux, G. Auteur d'un *rapport sur le CREDIF*, complémentairement demandé par Bernard Bigot pour des raisons inconnues.

❧ *Annexes* ❧

## *Présentation de l'auteur de ce septième volume*



Jacques Cortès, a été Professeur à **l'Athénée Français** et à **l'Université Chuo** de Tokyo de 1963 à 1971, puis Professeur à **l'Université Mohamed V** de Rabat Maroc (1971-1972) et enfin expert de l'UNESCO détaché à *l'Université de Kinshasa* (1972-1973).

De retour en France il a été Directeur-adjoint puis Directeur du CREDIF pendant 13 années (1973-1986) à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud où il a été nommé Professeur des Universités en 1983.

Il a ensuite fondé et dirigé **L'IDELF** (Institut pour le Développement des échanges en langue française) et créé aux États-Unis, la revue « **Pages d'Écritures** » *en collaboration avec la Mission Laïque française* (1986-1989).

Aujourd'hui Professeur honoraire, il préside le **GERFLINT** (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue internationale) créé en 1999 sous la Présidence d'honneur **d'Edgar Morin**. Le GERFLINT publie et diffuse partout dans le monde **les Revues Synergies du GERFLINT** et la **Collection scientifique Essais Francophones**.



❧ *Table des matières* ❧  
*Volume 7*

***L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF***

*L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996*

*Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996*

*L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996*

Préambule .....	page 6
1. Un Audit, ça sert officiellement à quoi ?.....	page 10
2. Premier temps : l'Audit en préparation solitaire .....	page 16
A. L'évaluation de Georges Vignaux.....	page 18
B. Le personnage .....	page 18
C. Le Credo « sacrificiel » du CREDIF, une très ancienne tradition, mais très mal connue .....	page 20
D. L'évaluation des dossiers du CREDIF vus par Georges Vignaux.	page 22
E. Quelques observations sur les remarques émises par Georges Vignaux sur les dossiers du CREDIF.....	page 23
1er dossier. Analyse du français contemporain .....	page 25
2e dossier. Apprentissage de la lecture et informatique : le Lecticiel.....	page 27
3. Le rapport d'Audit sur le CREDIF.....	page 31
-Les étapes .....	page 32
-Le développement du rapport et ses conclusions .....	page 33
-Le gaullisme et la carte perforée .....	page 34
-Le Destin d'un projet.....	page 38
4. Bilan Général de l'Audit .....	page 46
Éléments bibliographiques .....	page 50

❧ *Annexes* ❧

Présentation de l'auteur de ce septième volume .....	page 54
Volumes parus et à paraître dans la <i>Série CREDIF</i> .....	page 56
Volumes parus dans la <i>Collection Essais francophones</i> .....	page 57

**Essais francophones. Série CREDIF**  
*Série dirigée par Jacques Cortès et Sophie Aubin*  
<https://gerflint.fr/essais-francophones-serie-credif>



**Volumes parus dans cette série**

**Volume 1** : Jacques Cortès. Mai 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Exorde. 26 ans après sa disparition, peut-on parler encore du CREDIF ?** 44 pages. [https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie\\_credif\\_vol\\_1.pdf](https://gerflint.fr/images/Collections/Credif/serie_credif_vol_1.pdf)

**Volume 2** : Jacques Cortès. Juin 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Une ténébreuse affaire**, 44 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_2.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_2.pdf)

**Volume 3** : Jacques Cortès. Juillet 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Esquisse anthropologique du CREDIF. Caractéristiques historiques, culturelles et politiques**, 42 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_3.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_3.pdf)

**Volume 4** : Jacques Cortès. Août 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Un événement exceptionnel. 15 au 18 mai 1974. Le troisième Colloque International SGAV. Pour l'Enseignement des Langues**, 81 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_4.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_4.pdf)

**Volume 5** : Jacques Cortès. Septembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Un deuxième événement exceptionnel, Février à Mai 1983. La Commission Auba**. 38 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_5.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_5.pdf)

**Volume 6** : Jacques Cortès. Octobre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **Après la Commission AUBA, Triomphe et/ou Tristesse. Répercussions imprévues**. 42 pages, [https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie\\_credif\\_vol\\_6.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essaiscredif/serie_credif_vol_6.pdf)

**Volume 7** : Jacques Cortès. Novembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **L'Impossible Chemin de Damas du CREDIF. L'Évaluation des Activités et Programmes, 8 juillet 1996. Le rapport d'AUDIT, 3 Juillet 1996. L'Arrêté N° 96-18, 4 Septembre 1996.**



**À paraître**

**Volume 8** : Jacques Cortès. Décembre 2022. *Le CREDIF (1950-1996). Centre de recherches et d'études pour la diffusion du Français.* « *Chronique d'une mort annoncée* ». **L'après-didactique du français, septembre 1996.**

## ❧ *Essais francophones* ❧

Collection scientifique du GERFLINT

dirigée par Jacques Cortès

<https://gerflint.fr/essais>

### **Responsables éditoriaux**

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne), Thierry Lebeau (France),  
Inessa Cortès (France).



### *Volumes parus dans la collection*

**Volume 1** : Ruggero Drueta (Coord), 2012. *Claire Blanche-Benveniste. La linguistique à l'école de l'oral*, 171 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/Collection\\_Essais\\_francophones1\\_2012.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Collection_Essais_francophones1_2012.pdf)

**Volume 2** : Jacques Cortès (Dir.), 2014. *Les enjeux de la laïcité à l'ère de la diversité culturelle planétaire*, 400 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/Enjeux\\_de\\_la\\_Laicite\\_Gerflint.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/Enjeux_de_la_Laicite_Gerflint.pdf)

**Supplément au volume 2** : Jacques Cortès, 2018. *La laïcité aujourd'hui. Stabilité, dignité et progrès d'un concept ouvert sur la diversité*, 27 pages.  
[https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_supplement\\_2018\\_vol\\_2](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_supplement_2018_vol_2)

**Volume 3** : Jean-Pierre Cuq (Dir.), 2016. *L'enseignement du français dans le monde. Livre blanc de la FIPF*, 285 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_3.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_3.pdf)

**Volume 4** : Thái Thu Lan, Jacques Cortès (Coord.), 2017. *Stendhal au Vietnam. Colloque National de Huê*, 140 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_4.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_4.pdf)

**Volume 5** : Jacques Cortès, 2018. *Langue-culture française et neurosciences cognitives. Essai de bilan en 2018*, 99 pages. [https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_vol\\_5\\_2018.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_5_2018.pdf)

**Volume 6** : Rachele Raus (Coord.) 2019. *Partage des savoirs et influence culturelle : l'analyse du discours « à la française » hors de France*, 184 pages.  
[https://gerflint.fr/Base/Essais\\_francophones/essais\\_francophones\\_vol\\_6\\_2019.pdf](https://gerflint.fr/Base/Essais_francophones/essais_francophones_vol_6_2019.pdf)

**Volume 7** : Ana Dias-Chiaruttini, Marie-Pascale Hamez (Coord.) 2022. *Enseigner le français en contexte plurilingue à travers le monde*, 186 pages. [https://gerflint.fr/images/revues/Essais/essais\\_francophones\\_vol\\_7\\_2022.pdf](https://gerflint.fr/images/revues/Essais/essais_francophones_vol_7_2022.pdf)



### *Catalogages, indexations et référencements*

BNF (catalogue général)  
CCfr (Catalogue collectif de France)  
Ebsco Discovery Service (EDS)  
ISSN Portal- ROAD  
LISEO (France éducation international)  
La Bibliothèque européenne  
Mir@bel

MLA International bibliography  
ProQuest central  
Sudoc (ABES)  
UlrichsWeb  
WorldCat (OCLC)  
Zenodo

**GERFLINT**  
**Groupe d'Études et de Recherches**  
**pour le Français Langue Internationale**

*Information et accès à l'intégralité de ses revues et publications :*

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/Base/base.html>

[gerflint.edition@gmail.com](mailto:gerflint.edition@gmail.com)



*Essais francophones. Série CREDIF - Volume 7 / 2022*

Couverture, conception graphique et mise en page :

*Emilie Hiesse, France*



© GERFLINT, Sylvains-les-Moulins, France  
Ark : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb47043802w>  
Bibliothèque nationale de France – novembre 2022

La Commission Auba fut donc, volontairement ou incidemment, l'une des causes de la dissolution du CREDIF. Ce volume 7 analyse dans ses deux textes conclusifs, l'incroyable AUDIT qui permit au Directeur de l'ENS de Fontenay-Saint Cloud (déjà installée à Lyon), 24 heures seulement après la rédaction du Rapport final, donc avec une célérité exemplaire, de prendre un Arrêté tellement rapide qu'on ne peut se délivrer d'un sentiment d'étonnement. En quelques lignes sèches, il fut mis fin à une œuvre de cinquante années.

Jacques Cortès



*Essais francophones*  
Collection scientifique du GERFLINT  
*Série CREDIF*  
[www.gerflint.fr](http://www.gerflint.fr)  
ISSN 2825-8754